



*Ferarock*  
*Radios de découvertes musicales*  
*Siret : 440 805 356 000 19*  
*N° Convention collective : 922 A*  
*9/11 rue de Dinan*  
*35000 RENNES*  
*Contact : Stéphanie Thomas*  
*Directrice*  
*Gaël cordon*  
*Chargé de partenariats*  
*02.23.48.62.78*  
*06.62.30.25.42*  
[com@ferarock.com](mailto:com@ferarock.com)  
[www.ferarock.com](http://www.ferarock.com)

**Communiqué:** Les enjeux du numérique pour les radios associatives

**Lors de la consultation sur les enjeux de la radio numérique lancée conjointement par les ministères de la culture et de l'industrie et le CSA, les radios associatives se sont positionnées dans le débat en exprimant leurs remarques et leurs appréhensions. Les radios de la Ferarock ont donc participé à cette consultation et évoquent ici même leurs principales inquiétudes.**

- Le choix du développement de la radio numérique est dicté par des nécessités technico-industrielles et des choix législatifs européens. Les délais de déploiement sont des plus réduits, en particulier pour le milieu associatif et les radios indépendantes qui représentent une grande partie des fréquences en France, en nombre d'émetteurs comme en diversité d'opérateurs. Ces opérateurs choisissent principalement l'auto-diffusion : c'est-à-dire la gestion par leurs propres moyens de leurs émetteurs. On peut donc facilement imaginer l'impact d'un changement de technologie de diffusion.
- La synthèse faite par le CSA à l'issue de cette consultation publique n'évoque que fort peu, voire pas du tout, l'impact économique sur les opérateurs et limite l'analyse aux objectifs techniques de certains opérateurs qui tentent, au passage, de monopoliser la ressource nouvellement créée. Les associatifs ne peuvent accepter que soit ignorée leur existence au sein du paysage radiophonique et que le changement technologique puisse décimer la plupart des opérateurs dudit secteur.
- En effet les choix techniques qui vont être décidés sous peu peuvent induire une refonte parfois totale de la méthode de diffusion, aliénant au passage le libre arbitre qui a fait de la bande FM la bande de la radio « libre ». Pour simplifier, certaines normes techniques imposent le regroupement des signaux au sein d'un bouquet unique émis physiquement des mêmes lieux (alias multiplexage). Comme il n'est plus question d'auto diffuser, cela implique d'être « repris » par un opérateur. En l'occurrence de passer par le quasi monopole de deux ou trois opérateurs. Même si il y en a de nouveaux, fort à parier qu'à moyen terme la concentration sera effective, comme dans la téléphonie mobile ou d'autres services. Le secteur va donc être « pressé comme un citron » et mettre le peu de finances encore disponibles dans l'escarcelle d'opérateurs avec lesquels les discussions seront devenues impossibles, faute d'alternatives techniques crédibles.

**Les Ministres de la Culture et de l'Industrie, aux vues de l'engagement du secteur associatif, de ce que représente en terme de diversité culturelle les antennes de ces radios, doivent se forger une opinion plus approfondie sur l'impact de leur décisions.**

Nous sollicitons donc de leur part une écoute approfondie sur les conséquences possible de leurs choix techniques :

- D'une part en matière de diversité des programmes, et de l'accentuation de la difficulté de vivre hors du secteur commercial des grands groupes de médias.

- D'autre part en conscientisant la perte d'indépendance de l'information, par la raréfaction des opérateurs d'un côté, et par l'uniformisation des contenus de l'autre  
En effet la diffusion numérique permet d'associer sons, images et métas données. Ce qui tend à rapprocher la radio numérique du web, et parfois même de la télé. Ces offres, si attractives en terme « d'image » de l'opérateur, consomment de la bande passante et réduisent le choix du programme : les « petits » artistes seront d'autant écartés de la bande FM que leur offre ne comprendra pas de clips, de sonneries de téléphones, de fond d'écran de téléphones ou de PAD, qu'ils ne seront pas abonnés à une banque de vente en ligne, etc. etc... Bref toutes ces pratiques que le secteur associatif n'utilise que très parcimonieusement, et qui peuvent même être contraires à l'éthique de certains d'entre eux.

En conséquence, les radios de la Ferarock, soucieuses de l'existence d'une réelle diversité musicale dans les futurs bouquets numériques, et par extension de la garantie d'une offre radiophonique plurielle et riche, demandent que l'attribution des fréquences se fasse en réservant **systematiquement un pourcentage fixe** de la bande aux opérateurs locaux, en commençant par ceux déjà présents lors des appels en cours et de la re-planification. Ce sans aucun nouvel appel à projet, et en surveillant étroitement les nouveaux postulants pour éviter la création de chevaux de troie. (Constitution de réseaux par parcelles, cannibalisation...)

**Les choix techniques doivent également aller de pair avec un renforcement proportionnel des moyens du fond de soutien à l'expression radiophonique** afin de permettre aux radios de s'équiper, en terme d'émission mais également des tous les moyens techniques associés qui sont inhérents à la diffusion numérique.

Des propositions techniques ont été faites par [l'association DR](#), qui peuvent servir de bases réalistes pour le secteur associatif, en prônant à l'instar de certains voisins européens et d'autres contrées l'usage du multi bandes. Cet usage peut, certes, réduire le nombre potentiel d'opérateurs en nombre maximum absolu, mais il préserve le paysage actuel, le tout dans des conditions économiques réalistes, pour peu que le FSER suive dans des proportions égales.

**Le 20/02/07**  
**Pour la Ferarock**  
**La commission numérique**  
**Mail to [direction@coloriage.fr](mailto:direction@coloriage.fr)**  
**03.80.96.40.76**